



Champvans

hampvans infos

N°
285
Juillet



bétontec
09.67.37.61.21
06.86.37.23.56
www.betontec.fr
Lundi au vendredi de 7h30 - 12h00 / 13h30 - 16h00

CTP - BFC / Tél : 03 39 14 03 00

PRÊT À PARTIR
Créateur de voyages depuis 1948

Ça bouge à Champvans !

Ils sont entrepreneurs,
parfois méconnus,
et participent
au dynamisme
de notre village. *Pages 5 à 9*

*(Vous retrouverez régulièrement
cette rubrique dans les prochains bulletins).*



DOMAINE de la
FERME du GAILLOU
Gîte et
chambres d'hôtes

40 av. de la Gare
39100 CHAMPVANS Tél: 06 35 52 03 70
03 63 66 62 72

un temps pour soi

massages bien-être, réflexologie
plantaire, relaxinésie® (relaxation par le mouvement)
rééquilibrage énergétique : Reiki Usui, Reiki Karina®

06.71.29.68.15 - christine.loison39@orange.fr



← **ECURIE "D'ÉOLE"**

PENSION DE CHEVAUX
DEBOURRAGE **DRESSAGE**
CARRIÈRE **EXTÉRIEURE**
MANÈGE **COUVERT**
BALADE A PONEY
TEL 0628691381
TEL 064678819

MAIRIE : 2 Rue André GLEITZ - 39100 CHAMPVANS - Tel : 03.84.72.03.69 - Fax : 03.84.82.27.52 - Courriel : mairie@champvans.fr
Horaires du secrétariat : Lundi, Jeudi : 9h-12h - Mardi, Vendredi : 14h30-18h

COMMISSION INFOS : Directeur de publication : D. Michaud, Maire Responsable de publication : J-B Gonnet.
Commission : C. Belin, H. Benoit-Chieux, T. Destombes, E. Lavrut, D. Labrut, J. Lebail, P. Mignot. Journaliste stagiaire : Miguel Valizelos Da Eira

Retrouvez et faites découvrir **Champvans infos** sur internet : www.grand-dole.fr ⇒ le territoire ⇒ **Champvans**

Bulletin d'informations Municipales (Imprimé par nos soins. Dépôt légal: 11 décembre 1989)

Le mot du Maire: les budgets 2018



forêt Bonnes ventes de chêne et réfection de la Grande Ligne

- Le prix du chêne poursuit sa remontée et revient à un niveau rencontré dans les années 80, la demande ne semble pas faiblir.

Les ventes ont été très supérieures aux estimations, l'ONF avait prévu 109 K€, le produit a été finalement de 163 K€.

- Même si l'affouage a été en deçà de nos attentes, nous profitons de l'embellie et 2017 se solde, cette année encore, par un excédent de fonctionnement confortable de 152 K€.

En ajoutant le report de l'année précédente de 149 K€ nous arrivons à un résultat de clôture de l'exercice pour la section de fonctionnement de 301 K€.

- Au niveau de l'investissement, le programme de travaux sylvicoles s'est déroulé comme prévu.

Nous avons réalisé un passage busé dans une partie inaccessible de la parcelle 39 et nous avons restauré un tronçon de 1 km de Grande Ligne. Le résultat est déficitaire de 59 K€. Nous avons donc un résultat global de clôture de 242 K€.



Le budget 2018 : 348 K€ en fonctionnement 312 K€ en investissement

- La particularité de cette année est que nous prévoyons un reversement d'une partie de l'excédent de 80 K€ sur le budget communal. Les estimations de vente de chênes sont de 96 K€. Les travaux de reboisement et d'entretien des coupes représentent 39 K€. Le coût de la rénovation de la tranche 2 côté Grande Ligne sera de 47 K€. 50 K€ sont inscrits pour le dernier tronçon côté Damparis, celui-ci sera réalisé après l'exploitation de ce secteur.

Même si le marché du chêne est porteur, il nous semble raisonnable de garder en réserve 80 K€ en cas d'absence totale de vente car nous devons pouvoir financer les indispensables travaux prévus dans notre plan d'aménagement forestier.



assainissement De nouveaux travaux

- L'exercice 2017 se termine pratiquement en équilibre en exploitation mais avec un excédent de clôture de 121 K€ grâce au report de l'année précédente. La section d'investissement est quant à elle excédentaire de 153 K€. Le résultat global est donc de 275 K€. Deux points particuliers sont à noter dans cet exercice : les travaux de séparations des réseaux dans la cour des écoles pour 20 K€ et des impayés croissants. Ils représentent tout de même 25 K€ ! Nous avons demandé à SOGEDO d'intensifier les injonctions et les recours .

Le budget 2018 : 274 K€ en exploitation et 334 K€ en investissement

- Ce budget primitif est caractérisé par la reprise des travaux sur les fonds propres donc sans recours à l'emprunt.

La première tranche de 160 K€ est en cours rue de Damparis. Elle a pour objectif de reprendre le réseau d'eaux usées et de créer un collecteur pluvial. Ces travaux structurels sont depuis fort longtemps inscrits comme indispensables car l'extension de l'urbanisation de cette rue (années 70) reposait sur des réseaux inadaptes. Ce n'est qu'un début, d'autres tranches seront à réaliser dans les années futures. Cette mise en conformité sera suivie par d'importants aménagements de voirie ayant pour finalité la sécurisation des déplacements des piétons et l'accessibilité vers les écoles ainsi que le ralentissement des véhicules.

- La création des nouveaux réseaux impasse du Noyer et rue du Gai logis est notre second chantier pour 2018. La consultation des entreprises doit avoir lieu en cours d'année.



Le mot du Maire: les budgets 2018



• Au sujet de notre station d'épuration nous avons eu la très désagréable surprise de recevoir un courrier émanant de l'Agence de l'Eau qui nous annonçait que le gouvernement, dans la loi de finance 2018, réalisait un prélèvement exceptionnel dans les caisses de celle-ci. Ce qui se traduit pour nous par une réduction de 25 % de notre prime d'assainissement qui est à ce jour de 7900 €. Il est également annoncé que le 11^{ème} programme s'effectuera dans un cadre financier encore plus contraint et que nous perdrons encore 25 % supplémentaires !

Il devient très difficile de réaliser des prévisions budgétaires fiables si les règles changent en permanence... L'augmentation du prix de l'eau ne sert qu'à compenser la baisse des aides au lieu de nous permettre de poursuivre la rénovation de nos réseaux.



communal M14

• Nous clôturons l'exercice avec un excédent global de 253 K€ mais en ayant réalisé seulement qu'une partie des investissements prévus, suite à différents impondérables. Ce n'est que partie remise !

Sont reportés sur 2018 : Les adaptations réglementaires concernant l'accessibilité (15K€), la voirie rue de la Suchelle (24 K€), la maîtrise d'œuvre du nouveau quartier des Jardins Fontaine (70 K€), la défense incendie rue de Miarle et Damparis (70 K€), quelques acquisitions foncières sont également en suspens.

Les aménagements de surface rue de Damparis seront réalisés en 2019 car nous devons entre-temps enfouir les réseaux électriques.

Le budget 2018 : 274 K€ en fonctionnement et 334 K€ en investissement

• Voirie : 160 K€

La majorité des investissements sera consacrée à l'entretien de voirie ou à la sécurité routière. Hormis les travaux déjà listés plus haut, nous allons mettre en place un trottoir digne de ce nom entre la place Babet et le stade. Avec comme finalité l'accessibilité et la sécurisation des déplacements des piétons. Un plateau destiné à réduire la vitesse sera également installé à proximité du stade. Les relevés de vitesse effectués dans le secteur nous démontrent l'utilité de ce type de ralentisseur.

La mise aux normes accessibilité de l'arrêt bus place de Hüffenhardt sera effectuée avec une participation de 70 % du Grand Dole. Nous allons également créer des chicanes rue Lanouzière, nous expérimentons actuellement l'emplacement de celles-ci. L'éclairage du parking de la salle des fêtes va également être repris.

• Les Bâtiments : 60 K€

La dépense la plus importante est le démoussage de la toiture de l'église (18K€). La mise en conformité de la salle des fêtes et de la salle Babet (10 K€), la réfection de la peinture du vestiaire au stade (8K€) ainsi que d'autres travaux.

• Cimetière : 22 K€

Il s'agit de la réfection de la voirie centrale (11 K€), l'installation d'un nouveau columbarium (5 K€), des exhumations et des travaux d'entretien de la chapelle.

• Etudes Jardins Fontaine : 51 K€

• Voiries et réseaux Gai Logis : 110 K€

Les réseaux seront financés par les aménageurs, grâce à la Taxe d'Aménagement sectorisée que nous avons mise en place. Cinq permis de construire sont déjà déposés.

• Défense incendie : 75 K€

Le renforcement de la défense incendie des fermes Charpiot et Lacour ainsi que l'extrémité de la rue de Damparis était déjà une de nos priorités l'année dernière mais le Syndicat des Eaux n'a pas été en mesure d'intervenir. La programmation est faite pour cette année.



Création de chaussée au Gai Logis

• Acquisitions foncières : 61 K€ dans le secteur des Jardins Fontaine et sur le Mont

• Informatique école : 24 K€

Le mot du Maire: Fiscalité locale



Le Conseil Municipal a eu cette année des décisions délicates et complexes à prendre au niveau de notre fiscalité locale. Après mûre réflexion, nous avons agi sur 2 niveaux :



foncière à travers le pacte fiscal

Le Grand Dole ayant décidé le 22 février de mettre en place un pacte fiscal et financier de solidarité, chaque collectivité devait à son tour délibérer. C'est ce que nous avons fait ce 27 mars en approuvant nous aussi cet engagement réciproque. Celui-ci comprend un certain nombre de points :

- Création d'un fond de concours destiné à soutenir les investissements des communes, il représente 10.000 € par collectivité par an.
- Prise en charge par le Grand Dole du Fond National de Péréquation (FPIC), ce qui correspond pour Champvans à une économie de 5.190 €.
- Transfert de compétence restauration scolaire (gain pour Champvans : 15.993 €), zones d'activités (gain 1.500 €), équipements sportifs structurants (stade de rugby de la Pépinière à Damparis, stade de foot Paul Martin à Tavaux et Bobin à Dole), conservatoire à rayonnement départemental Musique et Danse ainsi que la politique culturelle.
- Convergence des taux de fiscalité des ménages. Il est à noter que pour ce dernier point nous remplissons déjà les critères puisque nous nous situons d'ores et déjà dans la fourchette préconisée de + ou - 20 % de la moyenne des Communes de l'agglomération.

Un des intérêts de ce pacte est de permettre au Grand Dole de retrouver une marge de manœuvre financière suite à la baisse des dotations d'Etat, pour faire face aux grands projets structurants comme le nouveau complexe aquatique et sportif Barberousse ou pour financer les nouveaux transferts de compétences.

C'est pour cela qu'il a été décidé d'augmenter les recettes fiscales du Grand Dole de 4 M€ par 2 mécanismes :

- Le doublement du Versement Transport (VT) payé par les entreprises
- La hausse de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties payée par les particuliers. Pour compenser cette dernière, il a été demandé aux Communes de baisser d'autant leur Taxe Foncière. Nous avons donc réduit le taux de 16.83 % à 15.25 %.

Cette baisse de recettes n'aura pas d'impact sur notre budget puisqu'elle correspond aux économies réalisées avec la prise en charge du FPIC, les transferts de compétences restauration scolaire et zone d'activités. Elle n'aura pas non plus de répercussion pour nous, les administrés, car la hausse côté Grand Dole est effacée en totalité par une baisse côté Commune.

En acceptant ce pacte, basé sur le volontariat, nous n'intervenons pas seulement sur l'aspect financier mais nous renforçons aussi les liens entre nos collectivités membres et nous créons encore plus de solidarité entre l'Agglomération et ses 47 Communes. Cette solidarité peut prendre la forme du soutien à l'investissement mais pas seulement. Les communes peuvent également se reposer sur des services mutualisés de qualité (remplacement secrétariat, prêt de matériel, service droit des sols et ressources humaines...). Chaque commune garde son indépendance et nous bénéficions tous, de services communs pour travailler plus et mieux ensemble.



d'habitation

Comme vous le savez, la loi de finances prévoit dès cette année une réduction de 30 % de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour les contribuables dont le

revenu fiscal de référence n'excède pas un certain montant (1 part : 27.000 €, 2 parts : 43.000 €, 3 parts 49.000 €,...). Pour notre Commune 80,4 % des foyers sont concernés par ce 1^{er} dégrèvement, en 2019 l'exonération sera de 65 % et en 2020 de 100 %.

En outre, le Président de la République a confirmé, le 30 décembre, son objectif de supprimer cet impôt pour la totalité des administrés avec la perspective d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale.

La municipalité a décidé de saisir cette opportunité pour majorer la Taxe d'Habitation de 10 %. Cet effort ne sera supporté que par les 20 % les plus aisés et seulement pendant 3 ans puisque cette taxe va disparaître. D'autre part, cette augmentation permettra non seulement d'obtenir des recettes supplémentaires en instantané mais en plus de bonifier la compensation qui nous sera reversée par l'Etat.

La disparition progressive de la TH sera bien heureusement compensée, les Communes ne peuvent se passer de cette ressource qui représente pour Champvans 42 % de nos taxes. Mais, comme nous l'avons vécu déjà avec la Taxe Professionnelle, la compensation sera figée à tout jamais.

Nous transformons ainsi une taxe dynamique évoluant avec notre population et ses constructions, en une compensation statique qui fragilise un équilibre financier si difficile à trouver !

Ça bouge à Champvans !

5

Le domaine de la ferme du Gaillou



Dans le pur respect des traditions de fabrication, le Domaine de la Ferme du Gaillou, vous propose son « gaillou », un fromage de chèvre frais et authentique. En plus de cette exploitation, les propriétaires de ce domaine vous invitent à venir passer un séjour bucolique au sein de leur imposante et rustique demeure.

Champvans infos: Pourriez-vous décrire votre activité, quel est le concept, ce sont des chambres d'hôtes ou une ferme ?

Monsieur Patrick DAUBIGNY: En fait, les deux ! Avec Emmanuel LOEILLET nous avons développé depuis quelques années une activité complémentaire à la supérette: la production de fromage de chèvre.

Nous avons débuté tout d'abord rue Miarle avec 6 chèvres. La vente étant croissante nous avons cherché un terrain plus grand pour augmenter notre cheptel. Nous avons saisi l'opportunité de la vente de cette grande maison de 11 chambres et surtout disposant de 4 hectares de terrain pour nous y installer. Notre motivation initiale était vraiment de trouver un terrain agricole pour augmenter notre troupeau et essayer de satisfaire la demande. En même temps la question de l'usage de cette grande bâtisse s'est évidemment posée et l'idée de partager ce lieu est venue.

Champvans infos: Pourquoi avoir choisi le nom de ferme du « Gaillou » pour votre maison d'hôtes ?

P. DAUBIGNY: Le terme "gaillie" vient du patois (lorrain ?) qui signifie chèvre, nous avons baptisé notre fromage de chèvre le "gaillou", d'où le nom de la maison d'hôtes.

Champvans infos: Aujourd'hui, comment est composé votre troupeau ?

P. DAUBIGNY: Nous avons 20 chèvres, 1 bouc et 2 vaches. Les chèvres sont de la race des poitevines, elles sont caractérisées par une grande taille, des poils demi-longs et de sa robe couleur brune foncée. Elles conviennent à des systèmes de production peu intensifs. C'est un animal rustique, calme et très docile. Cette variété a failli disparaître car sa production laitière est faible. Nous l'avons surtout choisie pour sa grande qualité de lait, riche en protéines. Avec du bon lait, il est plus facile de faire du fromage !

Nous sommes également membres de l'Association pour la Défense et le Développement de la Chèvre de Poitvine, qui nous permet d'avoir un suivi sérieux de cette race, elle a participé à sa sauvegarde et c'est aussi notre objectif pour la biodiversité.

Champvans infos: Pour avoir des bêtes, ne faut-il pas avoir des agréments ?

P. DAUBIGNY: Tout à fait ! Je suis exploitant agricole inscrit à la Chambre d'Agriculture comme éleveur et transformateur. Nous avons un contrôle sanitaire tous les ans et le troupeau est suivi par un vétérinaire.

Cependant, cette activité est vraiment une passion, ce qui m'intéresse, c'est le bien-être des animaux. Ils ont de la place, du plein air et sont nourris de manière traditionnelle. J'ai envie que mes bêtes soient heureuses et je suis persuadé que cela se traduit par une meilleure qualité de fromage !

Champvans infos: Vous avez aussi 2 vaches, pourquoi ne pas avoir choisi là encore une variété locale plus « classique » ?

P. DAUBIGNY: C'est la Pie Noire Bretonne, elle est très petite, fait peu de viande et surtout peu de lait. Paradoxalement, c'est ce que nous cherchions car nous n'avons pas la capacité de traiter une grande quantité de lait dans notre laboratoire.

Champvans infos: Fabriquez-vous les fromages ici-même ?

P. DAUBIGNY: Oui. Nous avons créé un laboratoire neuf et évidemment aux normes dans un des garages. Mais là, c'est plus la spécialité de Manu. Nous produisons ici tous nos fromages. Ils sont uniquement frais car les ventes soutenues ne nous laissent pas la possibilité de les affiner.

Champvans infos: Allez-vous développer votre production fromagère ?

P. DAUBIGNY: Non. Nous allons atteindre notre production maximale d'ici 2019. La surface agricole disponible ne nous permet pas de produire plus et nous ne le souhaitons pas. Notre priorité est la qualité et non la quantité !

Champvans infos: Parler nous de votre activité de chambres d'hôtes ?

P. DAUBIGNY: En ce qui concerne les chambres d'hôtes, une partie est réservée à du locatif, nous avons 3 chambres disponibles. Pour le moment, une seule est occupée. La particularité est que certains espaces sont communs. La partie maison d'hôtes dispose de 3 chambres et d'une suite. La piscine est bien entendu accessible pour nos hôtes et locataires. Cependant, le bâtiment est tellement grand que nous n'avons pas encore exploité tout son potentiel.

Champvans infos: Comment voyez-vous l'avenir de ce domaine ?

P. DAUBIGNY: Nous souhaiterions construire un coin cuisine dans l'année pour devenir un gîte. Même si toutes les démarches administratives ont été faites, nous n'avons pas encore beaucoup exploité la partie chambres d'hôtes. Notre visibilité sur internet est à ce jour trop faible malheureusement. Nous sommes satisfaits de notre implantation sur Champvans, le village est bien placé et la région est belle. Notre ambition est de proposer un accueil de qualité convivial à taille humaine.



Gîte et chambres d'hôtes : 40 Av de la gare - 06.25.52.02.70 - 03.63.66.62.72

Ça bouge à Champvans !

6

Une zone d'activités en pleine expansion



Racheté par Monsieur Jean-Luc BACLET, l'ancien site de BOUVET BOIS a retrouvé un dynamisme impressionnant et pourrait voir d'autres projets se concrétiser. De multiples activités sont installées aujourd'hui : formation transport, béton, lavage poids lourds ...



Champvans Infos : Monsieur Jean-Luc BACLET, vous êtes le propriétaire du site de l'ancienne scierie BOUVET, pourriez-vous nous décrire brièvement votre parcours et celui de votre entreprise ?

Monsieur Jean-Luc BACLET : Mes parents sont originaires de Monnières (M. et Mme Jean BACLET) et ceux de mon épouse de Champvans (M. et Mme Alain CANTOT), ses grands-parents étaient M. et Mme DAUBICHON commerçants bien connus. Après un BAC Transport me concernant et un DUT transport pour mon épouse, j'ai débuté comme chauffeur routier.

J'ai créé ma première entreprise, TRANSMAT, en 2000 avec un camion malaxeur de béton puis l'activité a progressivement augmenté puisqu'en 2005, la flotte était de 10 « camions-toupies ».

Le siège social est installé à Monnières dans les anciens locaux du SIVOM que j'ai repris en 2008. En 2010 l'EUURL TRANSMAT JLB a vu le jour, elle est spécialisée dans le transport et le pompage du béton.

En 2013, nouvelle étape, j'ai acheté ma 1^{ère} benne à fond mouvant (transport de vrac, matériaux volumineux, pellets, bois déchiqueté, déchets divers,...) pour notre client EDE de Sampans, puis la société TRANSMAT VRAC a été constituée suite au rachat d'une entreprise comprenant 6 citernes.

Aujourd'hui l'ensemble de ces entités représente 40 personnes, 30 camions toupies, 8 bennes à fond mouvant, 8 citernes et différents autres matériels de transport comme des portes-engins ou des bennes travaux public.

Ch-Infos : Pourquoi êtes vous venu vous installer à Champvans ?

JL BACLET : Je connaissais très bien le site, il présente l'avantage de s'étendre sur une surface de plus de 11 ha, d'être facilement accessible et d'être proche de routes à grande circulation.

La cessation d'activité de BOUVET BOIS en 2012 est arrivée à un moment où je souhaitais développer mon activité parallèlement j'étais en contact avec la société BETONTEC, déjà installée à Pontarlier, qui recherchait à implanter en région Doloise une nouvelle unité de fabrication et un lieu de dépôt-vente de produits en béton.

J'ai donc acheté le site puis loué à cette dernière l'ancien bâtiment sciage (environ 300 m²) pour la fabrication de poutrelles treillis bétons armées. BETONTEC dispose également d'un stockage dans le bâtiment principal de 600 m² et d'un hectare de terrain.

C'est vraiment la concordance de l'envie d'évoluer, de la vente de ce site intéressant et l'opportunité de l'installation de BETONTEC qui m'ont permis de m'implanter à Champvans !



Ch-Infos : Nous constatons une véritable mutation de la plate-forme qui était depuis des lustres exclusivement orientée autour du bois et qui est occupée aujourd'hui par de multiples activités. Vous jouez un rôle particulier puisque vous êtes en même temps aménageur et vous hébergez des entreprises. Qui est installé sur votre plate-forme Champvannaise ?

JL BACLET : A ce jour voici les entreprises qui sont installées :

- BETONTEC, fabrique des poutrelles et des petits produits en béton, il y a 2 personnes en production.
- L'antenne de la société de transport de bus PRET A PARTIR (groupe Lorrain implanté dans le ¼ Nord-Est, 600 autocars). Cette structure dispose ici de 25 bus, elle irrigue la partie limitrophe du département de la Côte-d'Or avec le Jura pour le transport scolaire en attendant de travailler sur notre département... Un agent polyvalent et un mécanicien sont présents sur place.
- FORGET Formation est aussi logée, elle dispose d'une salle de cours pour la partie théorie et des bâtiments pour préparer le permis cariste, nacelle (CACES R389 et R386). Plus d'une centaine de stagiaires est formée par an.

- La station de lavage, portique et lavage HP, est une de mes sociétés (LAVAMAT). C'est un nouveau service pour les bus, les camions et camionnettes. Elle est opérationnelle depuis 2017 et a la particularité d'être très écologique. Nous stockons les eaux de toiture dans une cuve de 50.000 litres et c'est cette eau recyclée qui est utilisée pour le nettoyage. Elle est agréée Qualimat-Transport® (Cette norme définit les exigences, en termes de propreté et de traçabilité, du contenant utilisé pour le transport vrac des matières premières destinées à l'alimentation animale), nous sommes habilités à délivrer des certificats de lavages.



- Le Parking Poids Lourds situé à l'arrière des bâtiments en plus d'être utilisé par les bus de PRET A PARTIR l'est aussi par TRANSMAT pour une vingtaine de véhicules et engins car le site de Monnières est moins pratique.



- Le bâtiment situé en fond de parcelle (ancien four à chaux puis menuiserie BOUVET) est pour l'instant loué par la société HOLTZINGER qui est spécialisée de l'élagage-abattage dans le Grand Est. Elle occupe 400 m² de bâtiments qui sont équipés d'un bureau, de sanitaires et d'une salle d'accueil, elle dispose aussi d'un hectare de terrain. HOLTZINGER doit quitter les lieux en octobre 2018, nous devons donc retrouver un autre locataire.

- Nous disposons aussi de deux alvéoles de chacune 500 m³ permettant le stockage de vrac, elles ont déjà été utilisées pour du stockage de broyat de pneumatiques pour ALPHA RECYCLAGE.

- Et pour terminer, le nouveau bâtiment entièrement neuf, vient d'être mis en location à SOREVIC (SARP Méditerranée), société spécialisée dans l'hydrocurage. Elle dispose de 600 m² couverts, d'un bureau et de sanitaires.



Ch-Infos : *Quels travaux avez-vous fait et si ce n'est pas indiscret, quels sont les investissements déjà réalisés sur notre Commune ?*

JL BACLET : La totalité des bâtiments anciens a été repris ou parfois démontés, les bardages et certaines toitures refaites. Nous avons également nettoyé et aménagé une grande plate-forme, créé le nouvel hangar et la station de lavage.

J'ai vraiment envie non seulement de faire vivre le site mais aussi de l'embellir. A ce jour, l'investissement total représente environ 1.5 million d'euros.

Ch-Infos : *Quelle est votre vision sur l'évolution de cette zone industrielle, souhaitez-vous encore développer les lieux ? Faire venir de nouvelles entreprises ?*

JL BACLET : Les idées ne manquent pas, nous prospectons dans plusieurs directions. Je recherche exclusivement des locataires. Il pourrait y avoir une évolution vers du stockage de vrac vertical ou de palettes. La construction d'autres bâtiments industriels est envisagée en fonction des demandes, des besoins de futurs locataires. Nous pourrions assez facilement dupliquer le local qui vient d'être créé pour SOREVIC.

Nous sommes caractérisés par une grande capacité de d'adaptation et une bonne réactivité car nous avons, en interne, un certain nombre de compétences qui permettent d'optimiser au mieux les coûts tout en gagnant un temps précieux. L'implantation d'un atelier poids lourds est à l'étude.

Notre société a rejoint dernièrement FRANCE BENNE qui est un groupement de 80 entreprises familiales comme la nôtre et qui représente 3500 véhicules. Chaque entité reste indépendante mais ensemble nous pesons plus lourd au niveau national. Un système d'entraide est à notre disposition et de nouvelles opportunités commerciales s'offrent à nous

Notre développement se poursuit aussi avec des entreprises locales comme SOLVAY, ALPHA RECYCLAGE, EDE, les Moulins de Parcey, EQIOM mais également avec d'autres acteurs économiques : agriculture, déchets PVC,...

Ch-Infos : *Vous parlez de réactivité, si demain une entreprise désire louer un bâtiment du même gabarit que celui de SOREVI, en combien de temps êtes-vous capable de le construire et de lui mettre à disposition ?*

JL BACLET : Entre le dépôt du permis de construire, la préparation de la plate-forme et la construction proprement dite nous devrions pouvoir livrer un bâtiment en environ 6 mois.

C'est surtout le temps de fabrication de la charpente métallique qui fait le délai. En tout cas, pour une installation plus urgente nous pourrions proposer des solutions intermédiaires.

Ch-Infos : *Rencontrez-vous des difficultés particulières ?*

JL BACLET : Nous allons cette année recruter environ 8 nouveaux salariés et reprendre de nouveaux camions. Le plus difficile à ce jour est de trouver des chauffeurs motivés. Notre turn-over est faible ce qui est plutôt bon signe, mais recruter n'est pas évident ! Nous sommes prêts à embaucher des chauffeurs même débutants et bien entendu à les former.

Je reste néanmoins optimiste, nous avons encore des possibilités de croissance et la plate-forme de Champvans n'est pas encore saturée, il reste plus de 3 ha disponibles...

Les Écuries d'Éole

L'équipe des Écuries d'Éole, vous attend rue des oiseaux à Champvans, afin de vous faire partager leur passion des chevaux à travers différentes activités: promenades, dressage, etc.



Champvans infos: Depuis la fin de l'année dernière, vous avez installé dans les bâtiments de Monsieur Yves GUERITEY vos écuries, pourriez-vous nous décrire précisément votre activité ?

Madame Alysée PERRIN: Je suis passionnée de chevaux depuis ma tendre enfance, j'ai toujours été très proche de ce milieu car mon père (Guy PERRIN) avait ce même type d'activité à St-Seine-en-Bâche. J'avais vraiment en tête d'ouvrir à mon compte des écuries. L'activité principale est la pension des chevaux. Ils sont logés, nourris et soignés. De plus, les propriétaires ont un accès aux installations qui comprennent un carré de dressage inférieur (15m*20m), une carrière (manège) extérieure (20m*40m) et un club-house. Un pré juxta la carrière, il a la capacité de recevoir des hongres et des juments.

Il est également possible de réaliser, depuis la pension et en toute sécurité, des promenades vers la forêt, le Mont Roland, etc. Une activité très appréciée par les cavaliers. Nous avons la possibilité de travailler avec un moniteur diplômé pour des cours d'équitation. Nous pratiquons aussi le débouillage et le dressage avec ou sans attelage (2 calèches disponibles). Nous possédons 2 poneys qui sont destinés à la promenade pour les enfants.



Champvans infos: Le spectacle, pourriez-vous développer ?

A. PERRIN: Nous avons créé une association "Les Cavaliers de St-Seine-en-Bâche", qui devrait évoluer vers "Les Cavaliers de Champvans". Nous participons régulièrement à des spectacles, des commémorations historiques ou mémorielles. Nous l'avons fait pour Auxonne en 2014, avec "Avant l'Assaut" qui relate des faits de la guerre de 14-18. Prochainement, nous allons intervenir de nouveau pour Dijon avec le "Cercle Hippique Dijonnais", pour le même spectacle.

Enfin, 2 de nos chevaux participeront au défilé du 11 novembre 2018 qui aura lieu à Champvans.

Je voudrais profiter de ce reportage pour vous dire que nous sommes très satisfaits de l'accueil qui nous a été réservé, les habitants apprécient notre présence.

Champvans infos: Pourquoi vous être installé ici, à Champvans ?

A. PERRIN: Mon père a eu toute sa vie ce type d'activité en complément de son travail. Il a souhaité arrêter et j'ai eu l'opportunité de trouver à louer ce bâtiment appartenant à Yves GUERITEY. Après plusieurs mois de travail intense avec mon père et quelques amis, nous avons transformé les anciennes écuries en 18 boxes confortables et construit le reste des installations.

Champvans infos: Tous les boxes sont-ils occupés ?

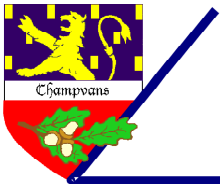
A. PERRIN: Pratiquement, il nous reste encore 4 places de disponibles pour l'hiver.

Champvans infos: Qu'aurez-vous envie de développer ?

A. PERRIN: Je souhaite pouvoir vivre de ma passion. J'ai envie que la pension soit vraiment agréable pour les chevaux et leurs propriétaires. Enfin, de continuer à proposer des sorties, évoluer vers le dressage et l'univers du spectacle.



Alysée PERRIN



Ça bouge à Champvans !



Un temps pour soi

Dans une ambiance zen et détendue, Christine vous propose massages, réflexologie plantaire, relaxinésie ® et reiki dans une quête de bien-être.
Une occasion unique de réconcilier corps et esprit.

Champvans info: Pourriez-vous vous présenter ?

Madame Christine Loison: Je m'appelle Christine LOISON, je viens d'avoir 59 ans. Native de Champvans, je suis mariée et j'ai trois grands enfants. Infirmière retraitée depuis maintenant 3 ans, j'ai créé mon auto entreprise de bien être depuis le 1^{er} novembre 2010.

Champvans infos: Quelle est votre parcours ?

C. Loison: À côté de ma profession d'infirmière, j'ai effectué une formation de massage bien-être sur 3 ans, à l'institut de formation Joel Svatofski, l'école européenne du "toucher-massage", situé à Dijon. Dans cette même école j'ai également étudié la réflexologie plantaire. Suite à ça, j'ai changé d'établissement, pour des raisons d'évolution de carrière. J'ai donc été travailler dans un service d'autistes pendant 5 ans, auquel j'ai pu apporter par les massages, un peu de bonheur, un peu de détente. Puis, en novembre 2010, j'ai eu l'autorisation du Ministre de la Santé de m'installer à mon compte.

Champvans infos: Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans le domaine du mieux-être ?

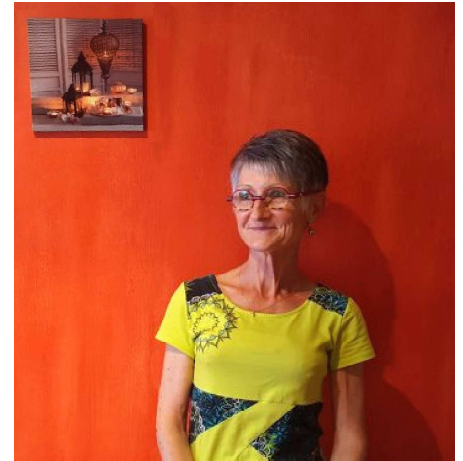
C. Loison: J'ai toujours été attirée par le contact humain, autant le contact psychique que le contact physique. L'un ne va pas sans l'autre. J'ai toujours aimé masser pour calmer certaines douleurs psychiques et physiques. Faire du bien aux autres, ça fait du bien à soi-même. En temps que maman et infirmière je peux dire que la parole rassure et que le massage reconforte.

Champvans infos: Pourriez-vous décrire votre activité ?

C. Loison: Je fais du massage bien-être, de la réflexologie plantaire et du reiki. En ce qui concerne le massage par lui-même, il est adapté au besoin et à la demande de la personne. Ceci dit je ne fais pas de massage thérapeutique mon objectif est que la personne ressorte détendue, ressourcée.

Champvans infos: A qui vous adressez vous ?

C. Loison: De l'enfant à la personne âgée mais essentiellement des adultes que ce soit hommes ou femmes. Néanmoins, mon petit bonheur ce sont les femmes enceintes et les enfants.



Pour la réflexologie plantaire, j'ai une clientèle intéressée, par cette technique manuelle qui part du postulat selon lequel la cartographie de l'ensemble du corps est représentée sur les deux pieds.

On y retrouve des points réflexes liés aux différents organes et parties du corps. Donc, en appuyant sur certaines zones du pieds, on peut soulager certaines tensions du corps.

Je fais aussi de la relaxinésie, la relaxinésie c'est la relaxation par le mouvement. Une pratique ludique très appréciée par les enfants ou les ados comme 1^{ère} approche.

C'est une bonne prise de contact qui permet également aux personnes de prendre conscience de leurs tensions corporelles.

Enfin, je fais du "reiki usui" et "karuna" au 3^{ème} degré. Le "reiki usui" est une technique qui favorise le rééquilibrage énergétique.

Champvans infos: Quel(s) type(s) de produit(s) utilisez-vous lors de vos massages ?

C. Loison: J'utilise essentiellement des huiles bios.

Champvans infos: C'est une activité en rapport direct avec le « corps », donc je me demandais quel était votre rapport au corps ?

C. Loison: Le corps et l'esprit sont intimement liés, donc je dirais de prendre davantage de temps afin d'écouter son corps lorsqu'il nous prévient d'une certaine tension corporelle.

Du fait de leur connexion, une tension physique peut engendrer de l'anxiété chez une personne par exemple.

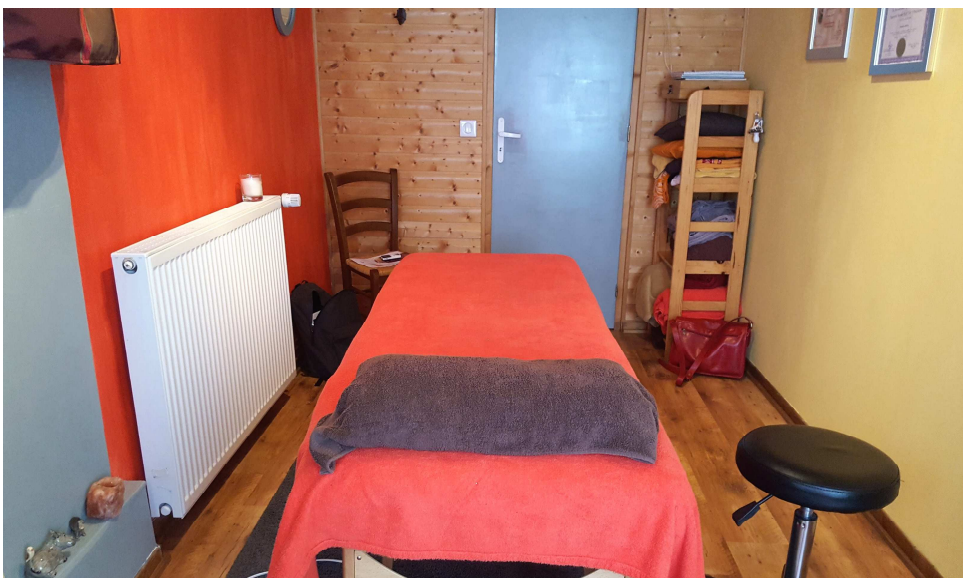
Champvans infos: Quel(s) conseil(s) pourriez-vous donner ?

C. Loison: Soigner son hygiène de vie et son alimentation.

Être le plus actif possible.

Prendre soin de soi,

Prendre un temps pour soi...



Contact : Un temps pour soi
6 rue de la malnoue
06.71.29.68.15
christine.loison39@orange.fr

es délibérations du conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Anne GARNIER, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER.

Absents excusés : S. DUCUGNON (procuration à J.LEBAIL) - J-B.GONNET (procuration à D.MICHAUD), A. CARO.

Secrétaire de séance : Anne GARNIER.

Présents : 12 - Votants : 14

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)



forêt

1. **Le compte de gestion** est établi par la trésorerie et regroupe toutes les opérations de recettes et de dépenses qui se rattachent à l'année 2017.

- **En fonctionnement :** les dépenses s'élèvent à 17 698.40 € et les recettes à 170 390.86 €, soit un résultat positif de 152 692.46 €.

- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 67 965.68 € et les recettes à 0 €, soit un résultat négatif de 67 965.68 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 242 022.43 €.

Vote : Unanimité

2. **Le compte administratif** est tenu à la mairie et doit être en tous points semblable au compte de gestion.

M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2017.

Ce dernier est conforme au compte de gestion.

Vote : Unanimité

3. **Affectation de résultat**

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 301 869.15 €. Ce résultat est affecté au budget 2017 de la manière suivante

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068)	59 846.72 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002	242 022.43 €

Vote : Unanimité

4. **Le Budget primitif 2018 est présenté en équilibre**

A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 348 902.43 €

et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 312 510.02 €.

Vote : Unanimité



assainissement

1. **Le compte de gestion**

- **En exploitation :** les dépenses s'élèvent à 160 293.01 € et les recettes à 160 776.90 €, soit un résultat positif de 483.89 €.

- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 92 826.73 € et les recettes à 99 984.03 €, soit un résultat de 7 157.30 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 274 625.82 €.

Vote : Unanimité

2. **Le Compte Administratif**

M. le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2017.

Ce dernier est conforme au compte de gestion.

Vote : Unanimité

3. **Affectation du résultat**

Les résultats d'exploitation cumulés s'élèvent à : 121 238.43 €. Ce résultat est affecté au budget 2017 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) :	0.00 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 :	274 625.82 €

Vote : Unanimité

4. **Le budget primitif 2018 est présenté en équilibre.**

A la section d'exploitation, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 274 730.18 €

et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 333 845.53 €.

Vote : Unanimité

es délibérations du conseil



communal M14

1. Approbation du compte de gestion 2017

- **En fonctionnement :** les dépenses s'élèvent à 720 251.09 € et les recettes à 817 187.22 €, soit un résultat positif de 96 935.33 €.
- **En investissement :** les dépenses s'élèvent à 139 825.83 € et les recettes à 362 463.34 €, soit un résultat positif de 222 637.51 €.

Pour l'ensemble du budget, l'excédent de clôture s'élève à 249 493.37 €.

Vote : Unanimité

2. Approbation du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, Jean-Pierre CHARTON présente au conseil le compte administratif 2017. Ce dernier est conforme au compte de gestion.

Vote : Unanimité

3. Affectation du résultat 2017

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à : 229 833.30 €. Ce résultat est affecté au budget 2017 de la manière suivante :

- Apurement du déficit antérieur (compte 1068) : 0 €
- Le solde disponible est affecté en fonctionnement au compte R002 : 249 493.37 €

Vote : Unanimité

4. Fixation du taux des 3 taxes locales 2018

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation :	9.26 %
Taxe Foncière Propriétés Bâties :	15.25 %
Taxe Foncière Propriétés non Bâties :	27.68 %

Vote : 12 pour – 1 Contre – 1 Abstention

5. Les subventions des associations

ANCIENS COMBATTANTS	500 €	U.S. TROIS MONTS	1 935 €
BANDA JAZZ	500 €	AMICALE des MEDAILLES SPORTIFS	50 €
CAC 39	250 €	CROQUEURS DE POMMES	250 €
FOYER RURAL	2 000 €	SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
LA CLE DES CHANTS	200 €		Réserve : 1 000 €
LES COPAINS de la TRAVERSEE	550 €		

Vote : Unanimité

Associations dont les subventions ont été votées par le CCAS
pour un montant total de 1 800 € :

PRÉVENTION ROUTIÈRE	40 €	BANQUE ALIMENTAIRE	70 €	RESTOS DU CŒUR	300 €
PUPILLES DES ECOLES PUBLIQUES	50 €	EPICERIE SOCIALE	100 €	SECOURS POPULAIRE	540 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	50 €	SECOURS CATHOLIQUE	300 €		Réserve : 50 €
FNATH (Accidentés du Travail et Handicapés)	50 €	PRODESSA	300 €		

Vote du CCAS 27 février 2018 : Unanimité

6. Budget Primitif M14 2018 est présenté en équilibre

A la section de fonctionnement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 1 127 062.30 € et à la section d'investissement, les dépenses sont égales aux recettes et s'élèvent à 684 469.37 €.

Vote : Unanimité

La maladie de Lyme

Cette maladie, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie.

- Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...).
- Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois. La simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

Se protéger : Avant une activité en nature : Couvrez vos bras et jambes avec des vêtements longs et après cette activité, inspectez soigneusement votre corps .

www.santepubliquefrance.fr



es délibérations du conseil



Affaires scolaires

• **Frais de scolarité des enfants scolarisés à Champvans 2016/2017 et 2017/2018**

M. Le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L212-8 du Code de l'Education, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Les effectifs pour les rentrées scolaires étaient en 2016/2017 de **96** élèves en élémentaire et **59** en maternelle en 2017/2018 de **95** élèves en élémentaire et **45** en maternelle. Le coût par élève se monte à :

Pour les enfants scolarisés en 2016/2017 : 1 362.32 € en école maternelle - 218.53 € en école élémentaire

Pour les enfants scolarisés en 2017/2018 : 1 954.88 € en école maternelle - 199.73 € en école élémentaire

Un accord de réciprocité conclu en 1993 sous l'égide de la Sous-Préfecture avec des communes voisines (*Monnières, Jouhe, Foucherans, Rochefort-sur-Nenon, Sampans et Dole*), pose le principe d'une facturation à 45% du coût réel, sans formalisation.

Il est donc proposé de retenir les montants suivants à facturer :

Année scolaire 2016/2017 : 1 362.32 € *45% soit 613.04 € en école maternelle - 218.53 € *45% soit 98.34 € en école élémentaire

Année scolaire 2017/2018 : 1 954.88 € *45% soit 879.70 € en école maternelle - 199.73 € *45% soit 89.88 € en école élémentaire

Frais d'accompagnement au bus, facturés à la Commune de Monnières en sus : 2016-2017 : 1 369.60 € - 2017-2018 : 1 699.14 €

Vote : Unanimité

Intercommunalité

• **Accessibilité - Validation du plan d'arrêt de bus Place d'Hüffenhardt présenté par le Grand Dole**

Vu l'ordonnance n°2014-1090 relative à la mise en accessibilité des transports publics pour les personnes handicapées, vu la délibération de la Commune en date du 18/11/2008 acceptant le transfert de compétence « *Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie* » au Grand Dole, vu la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP,

M. Le Maire présente au Conseil le plan d'accessibilité de l'arrêt de bus de la Place d'Hüffenhardt ainsi que la convention de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de ce projet. Le coût des travaux est de 12 310.86 € TTC, la part communale étant de 3 693.25 € TTC et la part communautaire de 8 617.60 € TTC.

Vote : Unanimité

• **Compétences - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Par délibération du 15/12/2016, le Conseil Communautaire a validé la modification des statuts l'agglomération du Grand Dole, destinée notamment à prendre en compte les modifications induites par l'application de la loi NOTRe. Une réorganisation des compétences obligatoires et optionnelles a ainsi été opérée. Cependant, quelques ajustements techniques sont nécessaires :

1/ L'arrêté préfectoral validant les statuts ne reprenant pas les annexes de ces statuts, il est nécessaire de prendre une délibération spécifique pour définir l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles figurant dans ces annexes.

2/ De ce fait, l'annexe relative à la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » doit également faire l'objet d'une délibération spécifique.

3/ Les compétences facultatives, détaillées également dans une annexe des statuts, doivent être réintégrées dans ces statuts.

4/ La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » apparaît à la fois dans les compétences optionnelles et dans les compétences facultatives ; il convient de supprimer ce libellé pour la compétence facultative.

Vote : 13 Pour - 1 Abstention

Urbanisme et voirie

• **Impasse du Noyer - Rue du Gai Logis / Validation du projet V.R.D.** M. Le Maire présente au Conseil Municipal le projet technique et financier des travaux VRD de l'impasse du Noyer et de la rue du Gai Logis :

Montants des travaux estimés		Plateforme et voirie	33 007 € H.T.	Mobilier urbain	420 € H.T.
Travaux préparatoires	11 100 € H.T.	Assainissement	40 940 € H.T.	Recollement autocontrôle	6 500 € H.T.
Terrassement	21 840 € H.T.	Espaces verts	1 339 € H.T.	TOTAL	115 146 € H.T.

Le chantier faisant intervenir différentes entreprises, le recrutement d'un coordinateur SPS est nécessaire.

Plan de financement des travaux VRD pour 2018		Coordinateur SPS	1 500 €	TOTAL € H.T.	132 000 €
SAV pour imprévus, honoraires	115 146 €	Travaux	15 354 €	TOTAL € T.T.C.	158 400 €

Vote : 12 Pour - 1 Contre - 1 Abstention

Personnel

• **Recrutement d'un agent technique 2^{ème} classe aux services techniques :**

M. Le Maire informe le Conseil que M. Mickaël LALIGANT, employé aux services techniques sera titularisé à partir du 17 mars 2019 au grade d'adjoint technique territorial catégorie C.

Validation du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité

Le Grand Dole par délibération du 22/02/2018, a approuvé les orientations et modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de solidarité proposé pour le territoire. Ce Pacte vise à réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes du territoire d'une part, et entre les communes et le Grand Dole d'autre part.

Le Grand Dole souhaite ainsi répondre aux nouveaux enjeux du territoire (*baisse des dotations de fonctionnement, transferts de nouvelles compétences...*) en développant une approche plus collective et solidaire dans la maîtrise et la gouvernance locale de la dépense publique.

1. Prise en charge intégrale du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par le Grand Dole
Aujourd'hui prélevé par l'Etat auprès des communes, le FPIC ne prend pas suffisamment en compte l'hétérogénéité de la réalité économique du territoire. Par dérogation le Grand Dole a choisi de s'acquitter intégralement de ce versement, sans compensation. Soit une charge supplémentaire de 310 000 € pour l'agglomération et une économie globale équivalente pour les 47 communes

L'économie pour CHAMPVANS est de 5 190 €/an

2. Un levier fiscal pour financer les transferts de compétences :

Le pacte rappelle que pour les transferts de compétences concernant des équipements (ex : piscine, bibliothèque) en plus de la baisse de 30 % des attributions de compensations, l'augmentation de la fiscalité intercommunale à hauteur de la charge résiduelle (70 %) doit être compensée par une diminution équivalente de la fiscalité communale.

Pour les transferts de compétences concernant des services, comme la restauration scolaire, l'intégralité des charges est prélevée sur la fiscalité : la hausse des taux du Grand Dole devra donc être compensée par une baisse de ceux des communes.

L'économie pour CHAMPVANS pour le transfert de la restauration scolaire est de 15 993 €/an

3. Encore plus de services mutualisés : Mise à disposition de personnel (*secrétaires de mairie...*) ou de matériel, services communs (*droit des sols, prestation de services pack ressources humaines*) : le pacte encourage la systématisation de la mise en commun des moyens et compétences. Des conventions de mutualisation seront désormais signées entre le Grand Dole et la collectivité bénéficiaire.

4. Une taxe d'aménagement spécifique aux ZAE, reversée au Grand Dole : Le pacte préconise, dans les communes disposant d'une zone d'activité économique transférée à la Communauté d'Agglomération, d'instituer une taxe d'aménagement spécifique de 3 % sur le périmètre de cette zone.

Par ailleurs, dès 2018, en cas de vente d'un terrain sur une ZAE, les communes devront reverser au Grand Dole le produit intégral de la taxe d'aménagement.

Le Grand Dole verse à CHAMPVANS 1 500 €/an pour l'entretien de la zone artisanale.

5. Convergence des taux de fiscalité des ménages :

Le pacte propose aux communes de tendre vers une convergence progressive des trois taux de fiscalité appliqués aux ménages. Une fourchette correspondant à plus ou moins 20 % des taux moyens pratiqués sur le territoire du Grand Dole est établie :

- taxe d'habitation entre 8.53 % et 12.79 %
- taxe foncière entre 13.04 % et 19.56 %
- foncier non bâti entre 23.33 % et 33.49 %

Les trois taxes de CHAMPVANS sont déjà dans la fourchette de 20 %

6. Création d'un fonds de concours pour soutenir les initiatives des communes du Grand Dole , excepté Dole. Il s'appliquera aux projets de réalisation de réhabilitation ou de modernisation d'un équipement communal (dépenses d'investissement uniquement) et devra répondre à l'un des objectifs économique du territoire, promouvoir le territoire, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer la cohésion territoriale.

NB : 10 000 € de subventions peuvent être attribués par an et par commune

7. Hausse du versement transport :

Le pacte prévoit la hausse du versement transport dû par les entreprises de 11 salariés et plus et les collectivités. Il passera dès 2018 de 0.30 à 0.60 % de la masse salariale.

Le surcoût pour CHAMPVANS sera de 760 €/an

Vote : 12 Pour – 2 Abstentions

M. Le Maire présente le rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération.

Informatique

• **Adhésion aux services informatiques et technologies de l'information du SIDEC (SITIC) / Avenant**

1. Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté, et de l'État, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

2. Par une délibération du 27 janvier 2018, le conseil syndical du SIDEC a adopté la tarification 2018 des différents services du SITIC.

Sont ainsi proposés aux collectivités adhérentes la mise à disposition, de manière totale ou partielle, des « départements ou sous-services » suivants du SITIC :

- **IDG**, service en charge de l'Informatique De Gestion
- **SIG**, Service d'Information Géographique:
- **SYS**, Service en charge des matériels et système:
- **TICE**, Technologie d'Information et de Communication pour les Ecoles
- **Gestion électronique des documents (GED)**

Animation territoriale dans les services mis à disposition

– **Formation sur les logiciels, SIG, matériels, (STAGE)**

Mise à disposition de personnel pour des missions particulières

3. En application de l'article 6 de la convention, les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du (des) service(s) mis à disposition sont fixées de manière forfaitaire : Les coûts forfaitaires de ces différents services figurent dans le catalogue envoyé aux communes sur la base d'un coût unitaire pour les missions particulières

4. Par une délibération du 7 mars 2016, la commune de CHAMPVANS a adhéré aux services du Service Informatique et TIC du SIDEC et a conclu avec le SIDEC une convention idoine.

5. Le SIDEC ayant adopté un nouveau modèle de convention pour la mise à disposition de son SITIC, il est proposé à la commune de CHAMPVANS d'adhérer à la nouvelle proposition du syndicat mixte, en signant un avenant aux conventions précitées,

Vote : 13 pour – 1 Abstention



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : Jean-Pierre CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Hervé MILLOT.

Absents excusés : Patrice MIGNOT (Procuration à D. MICHAUD, Alexandra TERRIER (Procuration à T. MADER), A. CARO.

Secrétaire de séance : Sylvie DUCUGNON

Présents : 12 - Votants : 14

Bâtiments

• Réfection des bâtiments communaux - Demande de fonds de concours du Grand Dole

Considérant que la commune de Champvans souhaite procéder à la réfection d'une partie de ses bâtiments communaux et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de demander un fonds de concours de 10.000 € à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en vue de participer au financement de la réfection de ses bâtiments communaux à hauteur de **23 732.24 € H.T.**

Vote : Unanimité

Voirie - Urbanisme

• Validation des travaux – Demande de subvention:

M. Guy LAURENT expose au Conseil Municipal les différents travaux de voirie projetés pour l'année 2018. Il informe le Conseil que le Conseil Départemental peut subventionner les travaux dans le cadre des subventions au titre des travaux liés à la circulation et à la sécurité routière (Amendes de police) à hauteur de 25 % pour les travaux concernant la mise en sécurité.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.
Rue de la Gare : Création de trottoirs	12 662,00 €	Conseil Départemental Amendes de Police (25 % des travaux éligibles) 7 471.13 €
Rue de la Gare : Plateau ralentisseur	8 477,00 €	
Rue Lanouzière : Chicanes ralentissantes	3 317,00 €	
Rue de Damparis : Mise en accessibilité des trottoirs	5 428.50 €	
SOUS-TOTAL Travaux sécurité	29 884.50 €	
Cimetière : Réfection de l'allée centrale	8 659,20 €	Fonds Propres 53 154.58 €
Réfection de la rue des Boulottes	1 312,50 €	
Rue de la Suchelle : création de rue et place de retournement	18 624,50 €	
Rue des Grands Prés : réfection	2 145,00 €	
TOTAL	60 625.70 €	TOTAL 60 625.70 €

Les travaux de sécurité sont prévus dès l'accord de subvention obtenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet présenté, son plan de financement et le montant des travaux de 60 625.70 € H.T. ; confie à l'entreprise SAS Hélios T1 à Montbéliard la réalisation des chicanes ralentissantes pour un montant de 3 317.00 € H.T., à l'entreprise ROGER CUENOT à Levier, la mise en accessibilité des trottoirs rue de Damparis pour un montant de 5 428.50 € H.T. et à l'entreprise EIFFAGE à Courlaoux le reste des travaux voiries 2018 pour un montant de 51 880.20 € H.T. ; sollicite le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre des travaux liés à la circulation et à la sécurité routière.

Vote : Unanimité

• Urbanisation Jardins Fontaine :

Travaux de géomètre pour la création d'un accès au nouveau quartier –Parcelles ZD 162 & 165

Dans le cadre de l'urbanisation future des Jardins Fontaine, M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un accès à ce secteur par le bas de la rue de Dole est d'une importance primordiale pour son développement.

Afin de réaliser cet accès, la Commune doit acquérir une partie des parcelles cadastrées ZD 162 et ZD 165, qui doit être déterminée et bornée avec précision. Il convient donc de recruter un géomètre pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, retient le cabinet de géomètre ABCD, pour un montant de 973.90 € H.T.

Vote : Unanimité

• Secteur Gai Logis – Impasse du Noyer : Création d'une piste d'accès

M. Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en respectant les délais de consultations et d'attribution du marché des travaux VRD de l'impasse du Noyer et de la rue du Gai Logis, celui-ci ne sera pas attribué avant le mois juin. Il est impératif de permettre aux futurs propriétaires qui ont vu leur permis de construire accordé, pour certains depuis le mois de janvier, d'engager la construction de leur maison d'habitation.

Au vue de cette urgence, la réalisation d'une piste d'accès au secteur, avant la réalisation de la voirie future est nécessaire. Le bureau municipal a donc décidé de lancer une consultation pour la création d'une piste d'accès, ces travaux seront bien sûr retirés du marché des travaux VRD de l'impasse du Noyer et de la rue du Gai Logis. La Municipalité a mis en concurrence trois entreprises à savoir :

- 1 ROGER CUENOT 60, rue de Besançon – 25270 LEVIER
- 2 SJE 39570 MESSIA SUR SORNE
- 3 EIFFAGE Rue du 19 mars 1962 – 39570 COURLAOUX

Il a été décidé de retenir l'entreprise moins disante à savoir : Roger CUENOT à Levier.

Vote : Unanimité

Intercommunalité Grand Dole

- **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes – FPIC – Modalités de répartition du prélèvement 2018** : Le Maire explique au Conseil Municipal, qu'au cours de sa séance du 15 mars 2018, le Conseil Communautaire du Grand Dole a décidé de déroger à la répartition de droit commun pour le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes qui sera prélevé au titre de l'exercice budgétaire 2018

Il rappelle au Conseil Municipal que la prise en charge intégrale du FPIC par la CAGD est un engagement du Pacte Fiscal et Financier de solidarité voté par délibération n°GD03/18 du 22 février 2018 et que le Conseil Municipal a validé ce pacte par délibération en date du 27 mars 2018. Cette décision représente pour la commune, une économie de 5 190 €

Vote : Unanimité

- **Adhésion au groupement de commande pour la prestation Transport** : M. Le Maire expose Conseil Municipal : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a proposé à la Ville de Dole et aux communes du Grand Dole qui avaient des besoins de prestations de transport pour les sorties des écoles, de constituer un groupement de commandes, afin de retenir un ou plusieurs transporteurs pour réaliser ces prestations. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a des besoins pour les sorties organisées par les accueils collectifs de mineurs (ACM), les écoles des communes, des besoins pour les sorties vers les sites d'éducation physique et sportive ou culturels ou pour des sorties à la journée.

Cette démarche de mutualisation a pour objectif : - l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure - d'assurer la disponibilité de véhicules pour chacun en proposant un allotissement adapté.

En conséquence, Le Conseil Municipal, autorise l'adhésion de la Commune de CHAMPVANS au groupement de commandes ayant notamment pour objet l'acquisition de prestations de transport pour ses écoles publiques.

Vote : Unanimité

Personnel

- **Réforme du régime indemnitaire : Mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)** (Sous réserve de l'avis favorable Comité Technique saisi le 22 février 2018 relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP pour les agents de la Commune de Champvans).

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la Commune de Champvans, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la Commune de Champvans - **Considérant** que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES :

- **Les Bénéficiaires** : Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels occupant un emploi permanent au sein de la Commune de Champvans à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail).
- **Les cadres d'emplois concernés** : Le RIFSEEP est actuellement applicable aux cadres d'emplois suivants : Attachés territoriaux, Rédacteurs territoriaux, Adjoint administratifs territoriaux, Agents de maîtrise territoriaux, Adjoint techniques territoriaux
- **Modalités d'attribution individuelle**
Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

• Cadre général

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE) ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents. Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- **Conditions de versement** : L'IFSE fera l'objet d'un versement semestriel.
 - **Conditions d'attribution** : Les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés par l'autorité territoriale.



es délibérations du Conseil



Catégorie	Cadre d'emploi	Groupe de fonction	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel
FILIERE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur	Groupe 1	Secrétaire de Mairie	16 015 €
C	Adjoint administratif	Groupe 1	Secrétaire-comptable polyvalente	11 340 €
		Groupe 2	Secrétaire polyvalente	10 800 €
FILIERE TECHNIQUE				
C	Agent de maîtrise	Groupe 1	Responsable technique	11 340 €
C	Adjoint technique	Groupe 1	Agent faisant fonction d'ATSEM - Agent technique polyvalent	11 340 €
		Groupe 2	Agent d'entretien et de restauration scolaire	10 800 €

• Modulation de l'IFSE du fait des absences

- En cas de congé maladie ordinaire ou pour un enfant malade l'IFSE mensuelle est diminuée de 1/30ème par jour d'absence à partir du 5ème jour d'absence / an.
- En cas de congé pour maladie professionnelle ou accident de service l'IFSE mensuelle est diminuée de 1/30ème par jour d'absence à partir du 10ème jour d'absence / an.
- En cas de congé de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, l'IFSE mensuelle est supprimée à compter de la date de début de ces congés
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE mensuelle est maintenue intégralement.
- En cas de travail à temps partiel thérapeutique, l'IFSE semestrielle est proratisée en fonction du temps de travail.
- En cas de placement en disponibilité d'office, l'IFSE semestrielle est supprimée à compter de la date de mise en disponibilité

Situation particulière : Régisseurs d'avance et de recettes : Une IFSE complémentaire annuelle sera versée aux régisseurs d'avances et de recettes selon le barème ci-dessous

Montant maximum de l'avance	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement	Montant de l'IFSE annuelle
Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 3 000 €	Jusqu'à 3 000 €	110 €

L'IFSE annuelle mentionnée ci-dessus sera versée en totalité au régisseur titulaire et son suppléant percevra une IFSE annuelle calculée au prorata du temps pendant lequel il a assuré les fonctions de régisseur.

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA : DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

- **Cadre général :** Il est instauré au profit des agents un complémentaire indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir. Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.
- **Conditions de versement :** Le CIA fera l'objet d'un versement annuel et ne sera pas obligatoirement versé par l'autorité territoriale et si celui-ci est versé, il n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre.
- **Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir :** L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants : La capacité à travailler en équipe, Les compétences et l'évolution des connaissances dans son domaine d'intervention, La capacité d'adaptation, L'implication dans les projets de service, la réalisation d'objectifs..., Le sens du service public. Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année
- **Conditions d'attribution :** Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emploi énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont il relève au titre de l'IFSE :

Catégorie	Cadre d'emploi	Groupe de fonction	Emploi (à titre indicatif)	Montant maximal individuel annuel
FILIERE ADMINISTRATIVE				
B	Rédacteur	Groupe 1	Secrétaire de Mairie	2 185 €
C	Adjoint administratif	Groupe 1	Secrétaire-comptable polyvalente	1 260 €
		Groupe 2	Secrétaire polyvalente	1 200 €
FILIERE TECHNIQUE				
C	Agent de maîtrise	Groupe 1	Responsable technique	1 260 €
C	Adjoint technique	Groupe 1	Agent faisant fonction d'ATSEM - Agent technique polyvalent	1 260 €
		Groupe 2	Agent d'entretien et de restauration scolaire	1 200 €

MODULATION DU CIA DU FAIT DES ABSENCES

- En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour enfant malade, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service, le CIA est diminué de 1/30ème par jour d'absence à partir du 1er jour d'absence.
 - En cas de congé longue maladie, de longue durée, de grave maladie, le CIA est supprimé à compter de la date de début de ces congés.
 - En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, le CIA est maintenu intégralement.
 - En cas de travail à temps partiel thérapeutique, le CIA est proratisé en fonction du temps de travail.
 - En cas de placement en disponibilité d'office, le CIA est supprimé à compter de la date de mise en disponibilité.
- Le montant du CIA sera calculé en fonction du nombre de jours d'absence durant de novembre de l'année N-1 à octobre de l'année N.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



• **Service Entretien – Création d'un poste d'agent technique**

Le Conseil Municipal, décide, la création à compter du 1^{er} mai 2018, d'un poste d'Agent Technique de rémunération de 20 heures hebdomadaires, L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Vote : Unanimité

Association foncière

• **Participation aux travaux d'investissement secteur de Maudru:** L'Association Foncière a décidé par délibération de son bureau en date du 21 février 2018 l'achat et la pose de tuyaux PVC et de buses dans le secteur de Maudru, sur les parcelles ZN 32, ZN 33 et ZN 68 pour un montant de 1 344.50 €. La Commune ayant voté une provision pour les investissements de l'Association Foncière de 3 000 € lors du budget primitif le 27 mars 2018 sur le principe d'une participation de 50% des travaux ou achats réalisés, le bureau de l'Association a sollicité une participation de la Commune à hauteur de 672.25 €.

Vote : Unanimité

Motion Plan régional de santé 2018-2022

► Considérant que le Plan régional de santé - document d'un millier de pages - qui vise à « améliorer l'état de santé des Bourguignons-Francs-Comtois » s'inscrit en fait dans une démarche de réduction des dépenses publiques de santé dans notre territoire rural et risque donc d'accroître les inégalités sociales et territoriales pour les cinq années à venir.

Qu'il organise la diminution des moyens matériels et humains des hôpitaux publics, la suppression de services, la fermeture de dizaines de lits, et la disparition de maternités de proximité, comme celle de St Claude.

Alors que l'accès à un SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) se fait en plus de 30 minutes (maximum théorique de sécurité) pour 34 % du territoire régional, une équipe de nuit du SMUR de l'hôpital Pasteur a été supprimée en avril 2017, d'autres services d'urgences sont actuellement menacés.

► Sur notre territoire du Grand Dole, après la fermeture à l'Hôpital Pasteur, de la réanimation, la réduction de lits en neurologie et cardiologie, les professionnels de santé, les populations et les élus s'inquiètent des projets :

- de fermeture de lits en pneumologie
- de la suppression de dizaines de postes de secrétaires médicales
- de la fermeture de lits de l'EHPAD Truchot.

► La psychiatrie est elle aussi en danger. On constate une surmortalité en suicides en Bourgogne Franche Comte, mais une densité en psychiatres inférieure de 26 % à la moyenne nationale. Le CHS St-Ylie, est lui aussi frappé par l'austérité. Une douzaine de suppression de postes est prévue alors que les patients souffrent du manque de lits et de disponibilité des personnels surchargés.

► La perte d'autonomie, due au handicap ou à l'âge, devrait être prise en compte afin de permettre à toute personne de disposer des moyens et des soins pour vivre dignement à son domicile ou en institution.

Le Jura est le département de la Région, dont la part de personnes âgées de plus de 75 ans (sur population totale) est la plus importante, et plus d'un millier de personnes sont en liste d'attente pour intégrer un EHPAD où les taux d'encadrement et les dotations sont insuffisants comme c'est également le cas pour les services de soins et d'aide à domicile. Pour les familles, les restes à charges non pris en compte par la Sécurité sociale – notamment dans les établissements privés – sont souvent insupportables.

► Considérant que l'Association des maires de France a demandé « que la réorganisation de l'offre de soins ne se fasse pas au détriment des services de proximité et de l'égal accès aux soins des habitants » ;

Considérant que le Plan régional de santé soumis à notre avis :

- fait le choix de la réduction de l'offre de santé de proximité en zone rurale accentuant les inégalités et la désertification médicale ;
- que la réduction des effectifs dans les unités de soins se fera au détriment d'une prise en compte de la qualité des soins, de la sécurité des patients et des soignants ;
- ne répond pas aux attentes en matière d'accueil des personnes en situation de vieillissement ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rendre un **AVIS DEFAVORABLE au Plan Régional de santé (PRS)** proposé par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

Vote : Unanimité

JURASTUCES.COM



- Jurastuces est un site web collaboratif qui permet aux habitants d'un même territoire de donner ou de vendre des produits plutôt que les jeter en déchetterie. C'est gratuit, facile, depuis un ordinateur, une tablette, un smartphone.

www.jurastuces.com

Pour donner une seconde vie à vos objets, donnez-les ou vendez-les

- Le Sydom met à disposition des Jurassiens un nouvel outil dans le cadre du Programme de prévention des déchets.

La Mairie vous informe

Etat civil

Mariages

Flavien Vivien Christian BASSON
et Charline Blanche Marie RENAUD
le 19 mai 2018



Entre chiens et chats

**Il ne faut pas confondre
liberté avec divagation :**

**Un chien est considéré comme
en état de divagation s'il est situé
à plus de 100 mètres de son propriétaire**

Tout maître d'un chien est tenu de bien se renseigner sur la législation, notamment en ce qui concerne la tenue du chien en laisse. Pour certaines catégories de chiens, dits dangereux de catégorie 1 et 2, la marche en laisse est obligatoire dans tout lieu public, accompagnée du port de la muselière.

- **Tout chien divaguant peut être mené à la fourrière.** Après un délai de garde de 8 jours, et si l'animal n'a pas été identifié, il devient la propriété du gestionnaire de la fourrière. Il n'est alors pas à l'abri de l'euthanasie.

Ne donnez pas à manger aux chats.

- **Si vous nourrissez les chats, ils continueront à revenir chez vous et vous encouragerez une explosion de leur nombre.** Il peut être très difficile de résister à l'envie de nourrir un chaton qui vous fait les yeux doux, mais si vous n'avez pas l'intention de nourrir et d'abriter le chat pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal.

Stérilisation = solution

- **Chaque année des milliers de chatons voient le jour, bien plus qu'il n'y a d'adoptants et chaque année des milliers de chats et de chatons meurent dans les refuges saturés ou doivent être euthanasiés .**

- Il faut absolument faire STERILISER les chats afin d'éviter cette hécatombe. Il faut aussi savoir que c'est une aberration que de croire qu'une chatte doit avoir au moins une portée dans sa vie. La stérilisation n'est pas contre nature, du moins pas plus que l'abandon ou l'euthanasie. Elle peut être pratiquée dès l'âge de 6 mois et sans aucun danger pour la chatte.

**Alors n'hésitez pas, si vous aimez votre chat,
faites le STERILISER !**

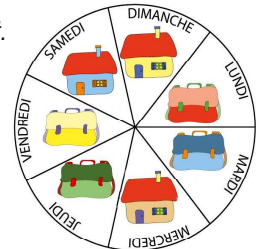
Ecole

**Votre enfant est né en 2015.
Vous êtes invités à l'inscrire d'urgence à la mairie,
pour la rentrée de septembre 2018**

Il vous faudra le livret de famille et
le carnet de santé pour inscrire votre enfant.

Nouveau rythmes scolaires

**A la rentrée prochaine,
retour à la semaine de 4 jours :**
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30



La prolifération du chat

Gestation : 52 – 65 jours



**1^{ère} année
3 portées = 12 chatons**



**2^{ème} année
144 chats**

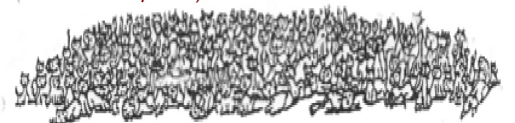


**3^{ème} année
1.728 chats**

(plus que la population de Champvans)



**4^{ème} année
20.736 chats**



Au feu ! Au fou !

**Rappel : LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**

Art 84 du « **Règlement Sanitaire Départemental** »
(RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978.
Interdiction rappelée dans la circulaire du 18/11/2011.

**Attention les incinérateurs de jardin
ne sont pas une solution
et polluent également**

**Merci de ne pas
polluer l'air que tout
le monde respire !**



Collecte de déchets

• **Bacs jaunes (ex bacs bleus) :**
Vendredi les semaines paires. La semaine du
15 août ramassage le SAMEDI au lieu du VENDREDI

• **Bacs gris: Tous les vendredis**
(Les sacs déposés à côté du bac gris ne seront pas ramassés)

• **Bacs à verre et bacs à papier**

Les bacs sont au parking du cimetière, au champ de fête, parking du stade, ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts (ex gare).

• **Horaires déchetteries jusqu'au 14 octobre**

- **Dole :** lundi au samedi 9h-11h45 et 14h-17h30

- **Tavaux :** lundi 13h30-17h30. Mardi au vend 8h30 -11h45 et
13h30-17h30. Samedi 8h30-11h45 et 13h30-17h45





MAIRIE

tel : 03.84.72.03.69 - fax : 03.84.82.27.52

mail : mairie@champvans.fr

Horaires d'ouverture :

- lundi, jeudi, de 9h à 12h
- mardi, vendredi de 14h30 à 18h

Délégation des élus

J-Pierre CHARTON	Bâtiments, assainissement, Personnel technique
Guy LAURENT	Voirie, CCAS
Jeannine LE BAIL	Vie scolaire, Cadre de vie, Personnel des écoles et d'entretien
Chantal BELIN	Vie associative, cimetière
J-Bertrand GONNET	Communication, bulletin municipal
Hervé. MILLOT	Forêt

Service d'aide aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

Malgré la présence d'un ascenseur, certains d'entre vous peuvent éprouver des difficultés à se rendre au secrétariat. Vous pouvez demander le passage d'une personne à votre domicile, qui effectuera pour vous les démarches administratives.

ECOLE - A.L.S.H

Primaire : 03.84.79.29.71 – Maternelle : 03.84.79.29.70

Accueil de loisirs « Les galopins » : 03.84.82.57.65

ASSOCIATIONS

A.C.C.A (Chasse) :

Hervé MILLOT : 03.84.82.37.72

A.J.C : (Association des Jeunes et de la Culture)

Jean-Claude MENON : 03 84 72 76 21

ANCIENS COMBATTANTS :

Marcel STRIBY : 03.84.72.17.10

ASSOCIATION DE PECHE

Michel VENNE : 03 84 82 07 20

BANDA JAZZ : Manuel GRIVET

Contact : Christine MONNOT 03.84.82.39.46

CAC 39

Pascal TAGLIAFERRO : 03.84.81.97.19.

CLE DES CHANTS : (Chorale)

Anne-Lucie DE ALMEIDA : 06 07 63 69 60

COMITE de JUMELAGE :

Franck BLONDELLE : 09.54.92.13.12

FOYER RURAL :

Daniel LABRUT : 03.84.72.86.16

LES COPAINS DE LA TRAVERSEE

Laurent PETREK : 06 32 78 24 23

US TROIS MONTS : (Football)

Didier GUERIAUD : 06.72.36.33.32

URGENCE - SANTE

Pompiers : 18 - S.A.M.U : 15
Urgences : 112 - Gendarmerie : 17

Médecins : 03.84.82.60.30

Chirurgiens-dentistes : 03.84.82.36.61

Kinésithérapeute : 03.84.82.63.42

Pharmacie : 03.84.72.42.63

Infirmières à domicile : 03.84.79.18.59.

Centre anti poison : 03.88.37.37.37.

Drogue infos service : 0.800.23.13.13

Sida infos service : 0.800.84.08.00

Allo enfance maltraitée : 119 (gratuit 24h/24)

Accueil sans abri : 115

SOS Essaim d'abeilles

Liste des apiculteurs de Champvans

DUC Claude 03.84.82.25.14

LAURENT J-Claude 03.84.72.02.35

MIGNOT Patrice 03.84.82.38.21

TERRAZ Jacques 03.84.82.25.07

SERVICES

Relais Poste Commerçant

Tabac - Journaux: 03.84.79.28.09

Du lundi au vendredi de 6h30 à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 7h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche de 7h30 à 12h

Levée : Relais poste: 11h – Boîte aux lettres jaune : 8h30

Presse locale :

- **Les Dépêches** : D. LABRUT 03.84.72.86.16

- **La Voix du Jura** : B. PIELLARD 06.45.02.66.42.

- **Pays Dolois** : 03.84.82.50.21

ENEDIS (Ex EDF service dépannage) 09.72.67.50.39

GRdF (Ex GDF service dépannage) 0 810 433 125

SOGEDO (distribution d'eau) 03.84.70.51.01

SICTOM (ramassage des OM) 03.84.82.56.19

CONTACTS UTILES

Allocations familiales 0.810.25.39.10
de 8h30 à 12h15 et de 13h à 16h30.

Assistance sociale 03 84 79 60 98
Sur rendez-vous lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h - 16h30

Trésorerie du Grand Dole 03 84 82 12 99
Lundi au vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 16h. Fermé le jeudi

Centre impôts service 0 810 46 76 87
du lundi au vendredi jusqu'à 22h, le samedi de 9h à 19h

Pôle emploi : 3949

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 **sans** rendez-vous et de 12h30 à 16h30 **sur** rendez-vous (fermé le jeudi après-midi)

Cet été, la bibliothèque reste ouverte :
du 1^{er} au 18 juillet, du 27 juillet au 15 août et à partir du 24 août.

Horaires d'ouverture : samedis de 10h à 12h30 - lundis de 15h30 à 19h30 - jeudis de 14h à 17h

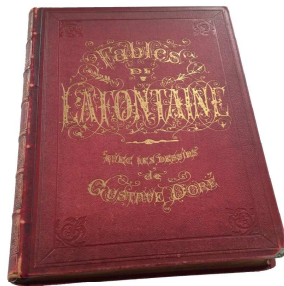
- Pour les tout-petits, **séances BB-Bib'** avec Sylvie : lundi 9 juillet à 10h30 ou un jeudi matin sur rendez-vous
- **La Bib' Lit Haut** pour tous ; Myriam et Jacqueline proposent un atelier créatif **Poésie de papier & sculpture de livres** pour les plus de 7 ans, (sur inscription ; 2€, matériel fourni) : lundi 6 août de 15h à 17h.
- **Rencontres philatéliques** pour tous : les lundis 30 juillet & 27 août (17h30-18h30) avec Daniel Lambert et Sylvie
Infos sur <http://mabib.fr/champvans39>



- Lundi 28 mai, le **spectacle de magie** offert par Jacques Lavrut à la Bib' a attiré 78 spectateurs de tous âges, ravis, qui apprécieront sans doute sept nouveaux ouvrages de magie que les recettes ont permis d'acheter pour le fonds Arts Sports & Loisirs de la bibliothèque : venez les emprunter puis testez vos « *Abracadabra !* »...



- Lundi 2 juillet, pour lancer l'opération **Patrimoines écrits de Bourgogne Franche-Comté** à Champvans, le plus vieil ouvrage de nos rayons : **Les Fables de Jean de La Fontaine**, illustré par **Gustave Doré**, publié en 1869 sera présenté (et d'autres ouvrages plus modernes, en Poche ou albums, que vous pourrez emprunter) et Sylvie fera vivre celles qui abordent divers métiers, (moins connues que les fables à propos d'animaux).



- Après un printemps poétique (autour de cinq ateliers d'initiation à l'art du haïku et à la calligraphie japonaise accompagnant le concours **Haïku & Haïga de Printemps**), Sylvie et l'équipe de la bibliothèque vous ont concocté la prochaine saison axée sur les **Mémoires du travail** ; l'**Apéro' Lectures** du 1^{er} lundi de chaque mois sera un temps de partage avec des écrivains (ventes-dédicaces de 18h à 20h)

- Lundi 6 août, **Dominique Mausservey** et **Hubert Mougel** viendront nous présenter leurs ouvrages sur le métier d'agriculteur, le comparant il y a cent ans et de nos jours ; et **Damien Roussel**, illustrateur, montrera **Les radeliers de la Loue**, que **Jean-Claude Charnoz** abordera encore dans sa conférence sur **Les vieux métiers francs-comtois** (le 12 octobre à 20h, après celle sur **Le travail forcé des bagnards et galériens de Franche-Comté**, programmée vendredi 28 septembre à 20h,)
- Lundi 3 septembre, nous accueillerons **Jean Gauby** qui mit en lumière la vie des gueules noires, ces hommes et ces femmes qui, par leur travail de fondeurs ont marqué l'histoire de Foucherans et a raconté aussi un métier disparu : sonneur de la collégiale de Dole.



- Lundi 8 octobre, la poétesse et conteuse **Annick Gautheron** viendra présenter aux scolaires l'un de ses albums **Les métiers de Papy**, et poursuivra en soirée avec les adultes pour évoquer les « passages » de la vie à travers poésie et partages conviviaux...



la vie associative



Adhésion 2019

Une belle saison 2017-2018 se termine
la reprise des activités du foyer rural s'effectuera
suivant le calendrier ci-dessous.



- ☞ Randonnées : à partir du 11 septembre
- ☞ Country : à partir du 12 septembre
- ☞ Art de vivre et Patrimoine : jeudi 13 septembre
- ☞ Pétanque : samedi 15 septembre
- ☞ Équipe technique : contacter le responsable à partir du 15 septembre
 - ☞ Théâtre : 2^{ème} quinzaine de septembre éventuellement pour les ados (*pas de séance d'essai*)
 - ☞ Gym : 2^{ème} quinzaine de septembre (cotisation 2019 à régler à la (ré) inscription)
 - ☞ Yoga : lundi 1^{er} octobre (à confirmer)
 - ☞ Bibliothèque: Inscription toute l'année aux horaires d'ouverture

Pour les nouveaux adhérents :

La cotisation 2018 est offerte à partir du 1^{er} septembre 2018
pour paiement de la cotisation 2019

Pour les adhérents 2018 : (en dehors de la gym)

Le paiement de la cotisation 2019 s'effectue pour le 1^{er} janvier 2019

Cotisations 2019 :

- Gratuit pour tous les enfants (moins de 12 ans)
 - De 13 ans à 120 ans :
de Champvans : 8 € - hors Champvans : 12€
- Toutes les informations sur le site du foyer rural



Pétanque

**Didier, José, Luis sacrés
Champions de Franche-Comté.**

• Depuis quelques saisons l'Amicale Pétanque Champvans Foyer Rural tournait autour d'un titre majeur. C'est maintenant chose faite, puisqu'une équipe senior masculine s'est qualifiée pour le championnat de France triplétes; le plus relevé. En 1/2 finale, partie décisive, ils se sont imposés 13 à 11 face à une formation de Vesoul composée de joueurs de niveau national.

Didier Vauchey, José Déliot et Luis Da Silva offrent au club le 1^{er} titre de champions de Franche Comté séniors masculins. Bravo à eux et rendez-vous les 1^{er} et 2 septembre à Strasbourg pour la suite de l'histoire.

Téléthon

Téléthon 2018 :
l'équipe souhaite relancer une soirée cabaret avec sketches, chansons, danse, visuels, musique... Seul ou à plusieurs.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez quelqu'un, prenez contact avec Jacques Lavrut au 03.84.72.44.78

CHAMPVANS

DIMANCHE 8 JUILLET 2018

SALLE DES FÊTES

RUE DE LA GARE

LA RANDO PEDESTRE CHAMPVANNAISE

5Km - 10Km ou 15Km

Premier départ : 8h - Dernier départ : 15h

Chaque participant récompensé



INSCRIPTION : 2 € par personne
Gratuit enfants de moins de 12 ans
Repas complet de midi avec tickets : 8 € - Apéritif offert



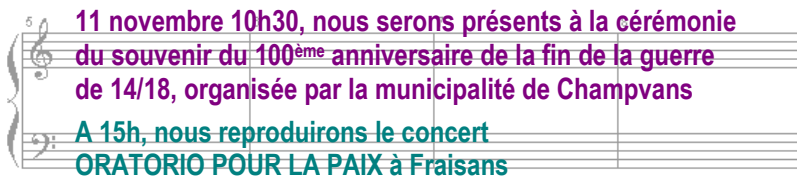
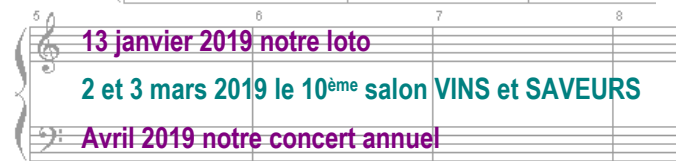
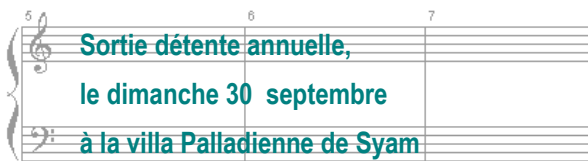
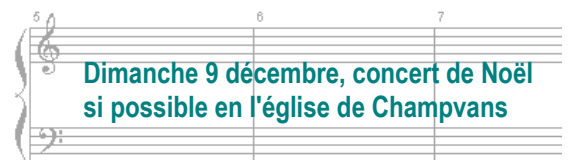
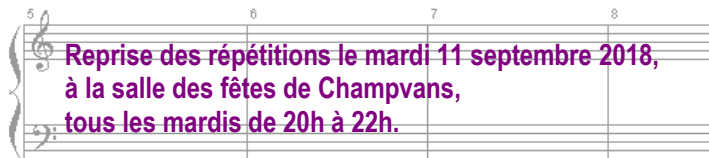
la vie associative



La chorale « LA CLE DES CHANTS » prend ses vacances !

Après la dernière répétition et le pique-nique de fin d'année ce mardi 19 juin, la chorale se met au repos après une année riche en événements avec comme point d'orgue le concert de l'ORATORIO POUR LA PAIX qui a connu un franc succès, récompensant ainsi le travail fourni toute l'année.

Mais déjà l'année 2018/2019 se prépare ; voici quelques dates déjà retenues :



De tout cela nous reparlerons, mais nous faisons appel à tous ceux qui hésitent encore à nous rejoindre ; marquez tout de suite la date du 11 septembre pour venir nous rencontrer autour de notre chef de chœur Florence Grandclément.

ALORS A BIENTOT

Le CAC 39 toujours dans les courses.



Les entraînements ont lieu le **mercredi soir à 18 heures** au stade de foot de Champvans, **(Avis aux amateurs**

qui voudraient rejoindre notre groupe).

Fier du succès lors de la course nature des 3 monts, cette manifestation sera reconduite l'année prochaine.

Le CAC 39 souhaite à tous les Champvannais et Champvannaises de bonnes vacances !

CAC 39 CHAMPVANS



AMICALE COUREURS

Les COPAINS de la TRAVERSEE



SORTIE Le dimanche 3 juin une trentaine d'adhérents ont participé aux marches solidaires à NOZEROY organisées par la fondation Groupama ; cette année le bénéfice de cette journée a été versé à l'AFAF ;(Association Française Ataxie de Friedrich)

CONFERENCE C'est devant une centaine de personnes qu'a eu lieu la Conférence sur l'AVC. Un grand succès pour la 10^{ème} Traversée du Grand Dole avec l'intervention du Docteur Jobbez, médecin à Dole, de Mme Emilie Magnien, cadre de santé, et des témoignages poignants de personnes victimes d'AVC et de personnes aidantes .

Présentation de cette 10^{ème} édition le vendredi 8 juin salle A. Seguin; tous les détails de cette grande fête ont été dévoilés : Elle aura lieu samedi 15 septembre journée complète et dimanche 16 septembre en matinée - départ et arrivée SDF de Champvans

Les inscriptions sont ouvertes ! Les livrets sont disponibles chez tous nos partenaires, des journées d'inscription sont prévues
- Samedi 1^{er} septembre à Décathlon de 9h30 à 18h - Samedi 8 septembre à Intermarché Les EPENOTTES de 9h30 à 18h
- Samedi 8 et le dimanche 9 septembre au forum des associations à Dole

Pour tous renseignements : Petrek laurent Mail : laurent.petrek@orange.fr Tel : 06 32 78 24 23

accueil de loisirs: "les galopins"

23



Un retour sur les Galopins !

Les prochaines vacances :
du lundi 9 juillet au vendredi 31 août 2018
Les inscriptions sont ouvertes !!!

Les modalités d'inscriptions pour les vacances d'été :
Des permanences de 8h30 à 18h sont mises en place les mercredis 6 et 13 juin, passé cette date les inscriptions pourront se faire les soirs de 17h à 18h un dossier Grand-Dole doit être complété pour toutes inscriptions !

Pièces à joindre au dossier Grand-Dole : Carnet de santé de l'enfant, attestation d'assurance scolaire en cours, numéro caf ou dernier avis d'imposition.

La course (tranquille) d'orientation



Les thématiques de l'été :

En juillet : Allez maintenant Jouons !! Un mois autour des jeux de sociétés, grand jeux, jeux géants, fabrications de jeux etc. Des sorties tout au long du mois : accrobranche, Touroparc, cinéma, bowling etc

En août : Les vagabonds reporters ! Nous allons partir explorer et découvrir !
Chasse aux trésors, course d'orientation, bivouac, spéléologie etc nous allons aussi avoir un travail de journalisme et reporters !



En pleine activité scientifique : Le slime

Un atelier TAP Jeux collectifs est mis en place depuis la rentrée des vacances d'avril et cela jusqu'à la dernière semaine d'école

Pour les inscriptions périscolaires, pas de changement, toute inscription doit se faire avant le jeudi matin 9h pour la semaine suivante.

N'oubliez pas de venir récupérer un dossier Grand Dole pour la rentrée !!!

Les inscriptions se feront au mois d'août au centre de loisirs des Galopins.



A bientôt chez les Galopins

Où nous jardinons . . .

Contact : 03.84.82.57.65 - alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr

Message personnel

Pour (presque ...) finir ce bulletin, la commission infos tient à remercier Miguel VALIZELOS DA EIRA, qui a grandement participé à la réalisation des pages que vous lisez.

(Ne ratez pas la dernière page à la gloire de nos jeunes de CMI et CM2, réalisée par Miguel, texte et photos).

- En stage à la mairie, Miguel est titulaire d'une licence Information-Communication, axée, comme son nom l'indique, sur la science de l'Information et de la Communication, mais pas que, plusieurs matières transversales et complémentaires sont également enseignées lors de ce cursus : linguistique, programmation et codage...

"Même si la licence permet d'acquérir de nouvelles connaissances, elles restent néanmoins théoriques ; c'est pour cela que nous sommes vivement encouragés à réaliser des stages au cours de la licence. Effectuer un stage est une occasion d'acquérir des connaissances annexes à celles apprises à la fac, et une façon de mettre en pratique toutes ses compétences."

- Miguel nous a enrichi de son expérience dans le choix des titres, des "chapô" (texte court coiffant un article). Avec un nouveau regard, en plus du "reportage" (page 24), il a réalisé des interviews (page 9) et d'autres que nous publierons ultérieurement. Miguel est également un garçon agréable, ce qui ne gêne rien ...

Merci Miguel, pour tes bons conseils, en espérant que tu as aussi profité des nôtres !



es CM1 et CM2 à l'honneur

Deuxièmes, avec les félicitations du Souvenir Français
La classe lauréate départementale, est celle de CM d'Isabelle SMAGGHE, de l'école de Fraisans.



Le jeudi 7 juin, dans une ambiance aux allures de cérémonie officielle, les écoliers de Champvans ont été diplômés et félicités de leur travail accompli pour le Centenaire de la Grande Guerre de 1914-1918.

- Suite à la plantation du centenaire en mars dernier, les CM2 et CM1 ont réalisé un travail mémoriel sur la vie du poilu Champvannais Grand Martin dit Emile. Une implication qui leur a permis d'en apprendre davantage sur l'histoire de la commune sur cette période qu'a été la guerre de 14-18.



- La cérémonie a commencé par les félicitations sur le travail accompli, un travail jugé « excellent » par différents référents de divers services (*armée, gendarmerie...*), mais surtout par le Souvenir Français et l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

- Chacun à leur tour, les intervenants ont pris la parole devant des enfants attentifs et leurs ont fait comprendre l'importance du devoir de mémoire et de la transmission pérenne d'un message, message de paix qui se transmet de générations en générations.



- Enfin, ce sont des enfants impatients et fiers de leur accomplissement, qui ont été nommés "marraines" et "parrains" de cette plantation rendant hommages aux anciens combattants et victimes de guerre. Ils ont été également encartés par le Souvenir Français, belle récompense obtenue grâce à un travail acharné et au dévouement de leur maîtresse Laurence DUMONT, elle aussi diplômée et félicitée à son tour.

Des citoyens en devenir qui ont été conviés, tout comme vous, au Centenaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Un anniversaire qui rendra hommage et célébrera les anciens combattants et victimes de guerre, mais aussi les villageois et plus particulièrement les Champvannaises restées au village, s'occupant ainsi seules de la vie de la commune.